

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2023

Mise en ligne le 11 avril 2023

Numéro	Objet	Votes
D_2023_3_01	Approbation du compte de gestion 2022 - - Budget Principal 600 00	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_02	Approbation du compte de gestion 2022 - Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_03	Approbation du compte de gestion 2022 - zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_04	Approbation du compte de gestion 2022 - piscine Nayeo 60 003	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_05	Approbation du compte de gestion 2022 - PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_06	Approbation du compte de gestion 2022 - extension PAE 60 005	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_07	Approbation du compte de gestion 2022 - ZAE de Coarraze 60 006	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_08	Approbation du compte de gestion 2022 - photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_09	Approbation du compte de gestion 2022 - zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_10	Approbation du compte de gestion 2022 - assainissement collectif 60 009	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_11	Approbation du compte de gestion 2022 - eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_12	Approbation du compte de gestion 2022 - GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_13	Approbation du compte de gestion 2022 - eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_14	Approbation du compte de gestion 2022 - zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_15	Approbation du compte de gestion 2022 - ZAE d'Asson 60 014	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_16	Approbation du compte de gestion 2022 - CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_17	Vote du compte administratif 2022 - Budget principal 600 00	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_18	Vote du compte administratif 2022 - Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_19	Vote du compte administratif 2022 - zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_20	Vote du compte administratif 2022 - piscine Nayeo 60 003	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_21	Vote du compte administratif 2022 - PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_22	Vote du compte administratif 2022 - extension PAE 60 005	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_23	Vote du compte administratif 2022 - ZAE de Coarraze 60 006	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_24	Vote du compte administratif 2022 - photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_25	Vote du compte administratif 2022 - zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_26	Vote du compte administratif 2022 - assainissement collectif 60 009	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_27	Vote du compte administratif 2022 - eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité

D_2023_3_28	Vote du compte administratif 2022 - GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_29	Vote du compte administratif 2022 - eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_30	Vote du compte administratif 2022 - zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_31	Vote du compte administratif 2022 - ZAE d'Asson 60 014	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_32	Vote du compte administratif 2022 - CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_33	Affectation des résultats 2022 - Budget principal 600 00	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_34	Affectation des résultats 2022 - Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_35	Affectation des résultats 2022 - zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_36	Affectation des résultats 2022 - piscine Nayeo 60 003	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_37	Affectation des résultats 2022 - PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_38	Affectation des résultats 2022 - extension PAE 60 005	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_39	Affectation des résultats 2022 - ZAE de Coarrazze 60 006	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_40	Affectation des résultats 2022 - photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_41	Affectation des résultats 2022 - zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_42	Affectation des résultats 2022 - assainissement collectif 60 009	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_43	Affectation des résultats 2022 - eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_44	Affectation des résultats 2022 - GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_45	Affectation des résultats 2022 - eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_46	Affectation des résultats 2022 - zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_47	Affectation des résultats 2022 - ZAE d'Asson 60 014	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_48	Affectation des résultats 2022 - CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_49	Vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE)	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_50	Vote du taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_51	Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_52	Vote du produit de la taxe GEMAPI	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_53	Vote du taux de la taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_54	Vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_55	Vote du budget primitif 2023 - Budget principal 600 00	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_56	Vote du budget primitif 2023 - Office de Tourisme 600 01	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_57	Vote du budget primitif 2023 - zone communautaire de Baudreix 60 002	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_58	Vote du budget primitif 2023 - piscine Nayeo 60 003	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_59	Vote du budget primitif 2023 - PAE Monplaisir 60 004	Adopté à l'unanimité

D_2023_3_60	Vote du budget primitif 2023 - extension PAE 60 005	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_61	Vote du budget primitif 2023 - ZAE de Coarraze 60 006	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_62	Vote du budget primitif 2023 - photovoltaïque Assat 60 007	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_63	Vote du budget primitif 2023 - zone Clement Ader 60 008	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_64	Vote du budget primitif 2023 - assainissement collectif 60 009	Adopté à 41 voix pour / 2 voix contre / 6 abstentions
D_2023_3_65	Vote du budget primitif 2023 - eau potable 60 010	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_66	Vote du budget primitif 2023 - GEMAPI 60 011	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_67	Vote du budget primitif 2023 - eaux pluviales 60 012	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_68	Vote du budget primitif 2023 - zone Aeropolis 60 013	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_69	Vote du budget primitif 2023 - ZAE d'Asson 60 014	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_70	Vote du budget primitif 2023 - CCPN Immobilier locatif ECO 600 15	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_71	Fonds de concours aux communes pour la création d'équipements	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_72	Valorisation du Col du Soulor : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_73	Subvention étapes 2023 Tour cycliste féminin des Pyrénées	Adopté à 46 voix pour / 2 voix contre / 1 abstention
D_2023_3_74	Avis sur le projet de modification n°1 de PLU de Saint-Vincent	Adopté à l'unanimité
D_2023_3_75	Audit des zones d'activités - Convention avec l'APGL	Adopté à l'unanimité

Les actes dans leur intégralité peuvent être consultés :

➔ **Sur le site Internet de la Communauté de communes :**

<http://www.paysdenay.fr/kiosque/Délibérations du Conseil communautaire>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL 60000

Délibération n° D_2023_3_01

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – OFFICE DE TOURISME 60001

Délibération n° D_2023_3_02

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 - ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX 60002

Délibération n° D_2023_3_03

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – PISCINE NAYEO 60003

Délibération n° D_2023_3_04

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – PAE MONPLAISIR 60004

Délibération n° D_2023_3_05

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – EXTENSION PAE 60005

Délibération n° D_2023_3_06

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – ZAE DE COARRAZE 60006

Délibération n° D_2023_3_07

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Daté : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT 60007

Délibération n° D_2023_3_08

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – ZONE CLEMENT ADER 60008

Délibération n° D_ 2023_3_09

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Daté : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 60009

Délibération n° D_2023_3_10

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – EAU POTABLE 60010

Délibération n° D_2023_3_11

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le



ID : 064-246401756-20230403-D_2023_3_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – GEMAPI 60011

Délibération n° D_2023_3_12

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyril
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – EAUX PLUVIALES 60012

Délibération n° D_2023_3_13

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénécjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – ZONE AEROPOLIS 60013

Délibération n° D_2023_3_14

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – ZAE D'ASSON 60014

Délibération n° D_2023_3_15

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – IMMOBILIER LOCATIF ECO 60015

Délibération n° D_2023_3_16

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis favorable de la Commissions Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL 60000

Délibération n° D_2023_3_17

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : **3 509 871,01 € (RAR 10 811 990,00 €)**
Recettes : **7 445 511,35 € (RAR 2 430 612,00 €)**

Fonctionnement

Dépenses : **16 678 968,60 €**
Recettes : **17 851 134,43 €**

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Communauté de Communes du Pays de Nay pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – OFFICE DE TOURISME 60001

Délibération n° D_ 2023_3_18

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de l'office du tourisme pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 6 000,00 €)
Recettes : 4 927,15 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 412 720,49 €
Recettes : 363 100,83 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Office du Tourisme pour l'exercice 2022, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX 60002

Délibération n° D_ 2023_3_19

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la zone communautaire de Baudreix, pour l'exercice 2022, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	53 353,03 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	17 465,01 €
Recettes	:	60 655,30 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Zone de Baudreix pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaients présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaients absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaients donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PISCINE NAYEO 60003

Délibération n° D_ 2023_3_20

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : **308 889,60 € (dont RAR 20 050,00€)**
Recettes : **460 419,21 € (dont RAR 0,00 €)**

Fonctionnement

Dépenses : **1 354 765,19 €**
Recettes : **1 354 765,19 €**

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Nayéo pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PAE MONPLAISIR 60004

Délibération n° D_2023_3_21

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget du PAE Monplaisir pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 10 671,44 €
Recettes : 1,07 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget PAE Monplaisir pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – EXTENSION PAE 60005

Délibération n° D_2023_3_22

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget Extension PAE pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 240 156,35 €
Recettes : 664 956,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Extension PAE pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ZAE DE COARRAZE 60006

Délibération n° D_ 2023_3_23

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la ZAE de Coarraze pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1285,00 €
Recettes	:	0,84 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget ZAE de Coarraze pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROY Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – PHOTOVOLTAÏQUE ASSAT 60007

Délibération n° D_2023_3_24

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget photovoltaïque Assat pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 14 875,44 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 17 505,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 28 822,41 €
Recettes : 48 463,64 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Photovoltaïque Assat pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyril
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ZONE CLEMENT ADER 60008

Délibération n° D_2023_3_25

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la zone Clément Ader pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 34 521,86 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 3 669,87 €
Recettes : 759,76 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Zone Clément Ader pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF 60009

Délibération n° D_2023_3_26

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget Assainissement collectif pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 4 218 779,56 € (RAR 307 030,00 €)
Recettes : 1 766 595,27 € (RAR 192 430,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 2 381 301,56 €
Recettes : 3 181 966,33 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Assainissement collectif pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – EAU POTABLE 60010

Délibération n° D_2023_3_27

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 2 285 224,94 € (RAR 282 100,00 €)
Recettes : 2 741 689,57 € (RAR 180 972,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 2 841 150,26 €
Recettes : 3 887 587,52 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Eau pour l'exercice 2022, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 40
Nombre de délégués votants : 48
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaients présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaients absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaients donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – GEMAPI 60011

Délibération n° D_2023_3_28

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget GEMAPI pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 29 123,79 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 292 834,37 €
Recettes : 380 796,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget GEMAPI pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – EAUX PLUVIALES 60012

Délibération n° D_ 2023_3_29

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget des eaux pluviales pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 376 305,18 € (RAR 70 000,00 €)
Recettes : 937 951,31 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 37 602,33 €
Recettes : 237 674,62 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Eaux Pluviales pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROY Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ZONE AEROPOLIS 60013

Délibération n° D_ 2023_3_30

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la zone Aéropolis pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 961 703,48 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 100 337,25 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 692 994,34 €
Recettes : 188 044,68 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

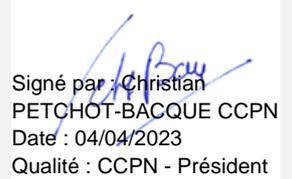
Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget Zone Aéropolis pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ZAE ASSON 60014

Délibération n° D_ 2023_3_31

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget de la ZAE d'Asson pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 82 479,76 €
Recettes : 48 770,96 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget ZAE d'Asson pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 40
 Nombre de délégués votants : 48
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – IMMOBILIER LOCATIF ECO 60015

Délibération n° D_ 2023_3_32

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le compte administratif du budget IMMOBILIER LOCATIF ECO pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses : 0,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes : 0,00 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses : 1 398,37 €
Recettes : 4 500,00 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis favorable de la Commission Finance et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le compte administratif Budget IMMOBILIER LOCATIF ECO pour l'exercice 2022, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL (60000)**Délibération n° D_2023_3_33***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 172 165,83 €
- un excédent reporté de :	9 601 053,13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 773 218,96 €
- un excédent d'investissement de :	3 935 640,34 €
- un déficit des restes à réaliser de :	8 381 378,00 €
- un excédent reporté de :	2 222 576,86 €
Soit un besoin de financement de :	2 223 160,80 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,****DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	10 773 218,96 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 223 160,80 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 550 058,16 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	6 158 217,20 €

*Adopté à l'unanimité*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – OFFICE DE TOURISME (60001)
Délibération n° D_2023_3_34
(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	49 619,66 €
- un excédent reporté de :	102 228,26 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	52 608,60 €
- un excédent d'investissement de :	4 927,15 €
- un excédent reporté de :	20 669,88 €
- Un déficit de restes à réaliser de :	6 000,00 €
Soit un excédent de financement de :	19 597,03 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023

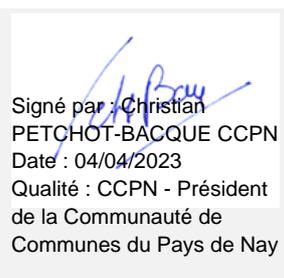
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	52 608,60 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEENT (002)	52 608,60 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	25 597,03 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX (60002)**Délibération n° D_2023_3_35***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	43 190,29 €
- un déficit reporté de :	60 294,09 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	17 103,80 €
- un déficit d'investissement de :	53 353,03 €
- un déficit reporté de :	379 843,57 €
Soit un besoin de financement de :	433 196,60 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	17 103,80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	17 103,80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	433 196,60 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – PISCINE NAYEO (60003)**Délibération n° D_2023_3_36***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00 €
- un excédent d'investissement de :	1 400 013,50 €
- un déficit des restes à réaliser de :	20 050,00 €
Soit un excédent de financement de :	1 379 963,50 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,****DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	0,00 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 400 013,50 €

*Adopté à l'unanimité*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – PAE MONPLAISIR (60004)**Délibération n° D_2023_3_37***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	10 670,37 €
- un déficit reporté de :	67 358,58 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	78 028,95 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	54 213,02 €
Soit un besoin de financement de :	54 213,02 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,****DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	78 028,95 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	78 028,95 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	54 213,02 €

*Adopté à l'unanimité*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénédjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – EXTENSION PAE (60005)**Délibération n° D_2023_3_38***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	424 799,65 €
- un excédent reporté de :	307 260,30 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	732 059,95 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	1 863 778,03 €
Soit un besoin de financement de :	1 863 778,03 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,****DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	732 059,95 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	732 059,95 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	1 863 778,03 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – ZAE DE COARRAZE (60006)**Délibération n° D_ 2023_3_39***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	1 284,16 €
- un excédent reporté de :	4 832,87 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 548,71 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	64 755,19 €
Soit un besoin de financement de :	64 755,19 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,****DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	3 548,71 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 548,71 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	64 755,19 €

*Adopté à l'unanimité*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIOS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – PHOTOVOLTAIQUE ASSAT (60007)**Délibération n° D_2023_3_40***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	19 641,23 €
- un excédent reporté de :	52 471,16 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	72 112,39 €
- un excédent d'investissement de :	91 599,16 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	91 599,16 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

**Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,****DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	72 112,39 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	72 112,39 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	91 599,16 €

*Adopté à l'unanimité*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – ZONE CLEMENT ADER (60008)**Délibération n° D_2023_3_41***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	2 910,11 €
- un déficit reporté de :	56 170,23 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	59 080,34 €
- un déficit d'investissement de :	34 521,86 €
- un déficit reporté de :	161 306,49 €
Soit un besoin de financement de :	195 828,35 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	59 080,34 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	59 080,34 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	195 828,35 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF (60009)**Délibération n° D_2023_3_42***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	800 664,77 €
- un excédent reporté de :	2 084 641,64 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 885 306,41 €
- un déficit d'investissement de :	2 452 184,29 €
- un déficit des restes à réaliser de :	114 600,00 €
- un excédent reporté de :	1 493 395,92 €
Soit un besoin de financement de :	1 073 388,37 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	2 885 306,41 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 073 388,37 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 811 918,04 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	958 788,37 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – EAU POTABLE (60010)**Délibération n° D_ 2023_3_43***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 046 437,26 €
- un excédent reporté de :	973 295,02 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 019 732,28 €
- un excédent d'investissement de :	456 464,63 €
- un déficit des restes à réaliser de :	101 128,00 €
- un excédent d'investissement reporté de :	246 417,95 €
Soit un excédent d'investissement de :	702 882,58 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	2 019 732,28 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 019 732,28 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	702 882,58 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – GEMAPI (60011)**Délibération n° D_2023_3_44***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	87 961,63 €
- un déficit reporté de :	28 776,79 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	59 184,84 €
- un déficit d'investissement de :	29 123,79 €
- un déficit reporté de :	32 053,53 €
Soit un besoin de financement de :	61 177,32 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

**Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	59 184,84 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	59 184,84 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	61 177,32 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – EAUX PLUVIALES (60012)**Délibération n° D_ 2023_3_45***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	200 072,29 €
- un excédent reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	200 072,29 €
- un excédent d'investissement de :	561 646,13 €
- un déficit des restes à réaliser de :	70 000,00 €
Soit excédent d'investissement de :	528 918,50 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

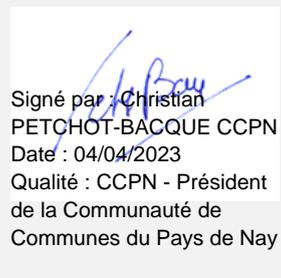
Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	200 072,29 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 072,29 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	528 918,50 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – ZONE AEROPOLIS (60013)
Délibération n° D_2023_3_46
(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	504 949,66 €
- un déficit reporté de :	627 601,08 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 132 550,74 €
- un déficit d'investissement de :	861 366,23 €
- un déficit des restes à réaliser de :	3 277 155,41 €
Soit un besoin de financement de :	4 138 521,64 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	1 132 550,74 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 132 550,74 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	4 138 521,64 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022– ZAE D'ASSON (60014)**Délibération n° D_2023_3_47***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un solde de fonctionnement de :	33 708,80 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	33 708,80 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit reporté de :	275 213,69 €
Soit un besoin de financement de :	275 213,69 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	33 708,80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	33 708,80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	275 213,69 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPE François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022– IMMOBILIER LOCATIF ECO (60015)**Délibération n° D_2023_3_48***(Rapporteur : BOURDAA Bruno)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que le compte administratif fait apparaître :

- un solde de fonctionnement de :	3 101,63 €
- un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 101,63 €
- un déficit d'investissement de :	0,00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	0,00 €

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis favorable de la Commission Finances et du bureau du 20 mars 2023**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,****DÉCIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	3 101,63 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 101,63 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	0,00 €

*Adopté à l'unanimité*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Délibération n° 2023_3_49

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la CFE.

Le Président propose d'utiliser la réserve de taux de 0,02 points et d'appliquer pour l'année 2023 à la CFE le taux de 25,03 %.

Après avis favorable de la Commission Finances du 20 mars 2023,

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 25,03 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB)

Délibération n° D_2023_3_50

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFNB.

Le Président propose de maintenir le taux de TFNB et de fixer pour l'année 2023 le taux de TFNB à 1,70 %.

Après avis favorable de la Commission Finances du 20 mars 2023,

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) à 1,70 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIOS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Délibération n° D_2023_3_51

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président propose de maintenir pour l'année 2023 les taux de TEOM suivants :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	9,91
05	Zone taux réduit	8,78
Zone unique (Département 65)		8,78

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 comme ci-après :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	9,91
05	Zone taux réduit	8,78
Zone unique (Département 65)		8,78

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DES TAUX DE LA TAXE GEMAPI

Délibération n° D_2023_3_52

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2018-7-09 en date du 24 septembre 2018 instituant la taxe Gemapi et fixant le produit de cette taxe à 300 000€ ;

Vu les comptes administratifs 2019 à 2022 du budget annexe 600 11 Gemapi ;
Vu les propositions budgétaires pour le budget GEMAPI 2023,

Il est proposé de fixer à 320 000€ le produit de la taxe Gemapi pour 2023 ;

Après avis favorable de la Commission Finances du 20 mars 2023,

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 320 000€ (trois cent vingt mille euros).

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Daté : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB)

Délibération n° D_2023_3_53

(Rapporteur : M. BOURDAA)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFB.

Le Président propose de fixer pour l'année 2023 le taux de TFB à 0,45 %.

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 0,45 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS)

Délibération n° D_2023_3_54

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la THRS.

Le Président propose de fixer pour l'année 2023 le taux de THRS à 8,83 %.

Après avis de la Commission Finances et du Bureau en date du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 8,83 %.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL (60000)

Délibération n° D_ 2023_3_55C

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	13 549 879,19	10 811 990,00	0,00	24 361 869,19
Recettes	15 773 039,99	2 430 612,00	6 158 217,20	24 361 869,19

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	26 961 031,16	0,00	0,00	26 961 031,16
Recettes	18 410 973,00	0,00	8 550 058,16	26 961 031,16

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 05/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– OFFICE DE TOURISME (60001)

Délibération n° D_2023_3_56

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	22 797,03	6 000,00	0,00	28 797,03
Recettes	3 200,00	0,00	25 597,03	28 797,03

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	478 926,00	0,00	0,00	478 926,00
Recettes	426 317,40	0,00	52 608,60	478 926,00

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Daté : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– ZONE COMMUNAUTAIRE DE BAUDREIX (60002)

Délibération n° D_2023_3_57

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	341 803,40	0,00	433 196,60	775 000,00
Recettes	775 000,00	0,00	0,00	775 000,00

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	9 117,80	0,00	17 103,80	26 221,60
Recettes	26 221,60	0,00	0,00	26 221,60

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 52

Nombre de délégués présents : 41

Nombre de délégués votants : 49

Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022– PISCINE NAYEO (60003)

Délibération n° D_ 2023_3_58

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédit présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	1 616 673,50	20 050,00	0,00	1 636 723,50
Recettes	236 710,00	0,00	1 400 013,50	1 636 723,50

Fonctionnement	Crédit présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	1 431 566,00	0,00	0,00	1 431 566,00
Recettes	1 431 566,00	0,00	0,00	1 431 566,00

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– PAE MONPLAISIR (60004)

Délibération n° D_2023_3_59

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	0,00	0,00	54 213,02	54 213,02
Recettes	54 213,02	0,00	0,00	54 213,02

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	66 213,02	0,00	78 028,95	144 241,97
Recettes	144 241,97	0,00	0,00	144 241,97

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaients présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaients absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– EXTENSION PAE (60005)

Délibération n° D_2023_3_60

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	1 863 778,03	0,00	0,00	1 863 778,03
Recettes	1 863 778,03	0,00	0,00	1 863 778,03

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	2 530 530,21	0,00	0,00	2 530 530,21
Recettes	1 798 470,26	0,00	732 059,95	2 530 530,21

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– ZAE DE COARRAZE (60006)

Délibération n° D_2023_3_61

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	67 450,00	0,00	64 755,00	132 205,00
Recettes	132 205,00	0,00	0,00	132 205,00

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	211 290,00	0,00	0,00	211 290,00
Recettes	207 742,00	0,00	3 548,00	211 290,00

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– PHOTOVOLTAIQUE ASSAT (60007)

Délibération n° D_2023_3_62

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	91 599,16	0,00	0,00	91 599,16
Recettes	0,00	0,00	91 599,16	91 599,16

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	54 963,09	0,00	0,00	54 963,09
Recettes	0,00	0,00	54 963,09	54 963,09

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,


 Signé par : Christian
 PETCHOT-BACQUE CCPN
 Date : 04/04/2023
 Qualité : CCPN - Président
 de la Communauté de
 Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– ZONE CLEMENT ADER (60008)

Délibération n° D_2023_3_63

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	0,00	0,00	195 828,35	195 828,35
Recettes	195 828,35	0,00	0,00	195 828,35

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	204 328,35	0,00	59 080,34	263 408,69
Recettes	263 408,69	0,00	0,00	263 408,69

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– ASSAINISSEMENT COLLECTIF (60009)
Délibération n° D_2023_3_64
(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

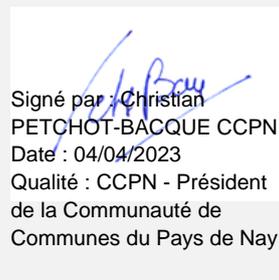
Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	4 881 005,78	307 030,00	958 788,37	6 146 824,15
Recettes	5 954 394,15	192 430,00	0,00	6 146 824,15

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	5 092 308,04	0,00	0,00	5 092 308,04
Recettes	3 280 390,00	0,00	1 811 918,04	5 092 308,04

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé
Adopté à l'unanimité

 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
 PETCHOT-BACQUE CCPN
 Daté : 04/04/2023
 Qualité : CCPN - Président
 de la Communauté de
 Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROcq Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– EAU POTABLE (60010)

Délibération n° D_2023_3_65

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	4 807 678,25	282 100,00	0,00	5 089 778,25
Recettes	4 205 923,67	180 972,00	702 882,58	5 089 778,25

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	5 917 262,28	0,00	0,00	5 917 262,28
Recettes	3 897 530,00	0,00	2 019 732,28	5 917 262,28

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à 41 voix pour / 2 voix contre / 6 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– GEMAPI (60011)

Délibération n° D_2023_3_66

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001) / article 1068	Total
Dépenses	251 458,54	0,00	63 177,32	314 635,86
Recettes	314 635,86	0,00	0,00	314 635,86

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	408 200,00	0,00	0,00	408 200,00
Recettes	408 200,00	0,00	0,00	408 200,00

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– EAUX PLUVIALES (60012)

Délibération n° D_2023_3_67

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	3 532 366,00	70 000,00	0,00	3 602 366,00
Recettes	3 073 447,50	0,00	528 918,50	3 602 366,00

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	437 580,29	0,00	0,00	437 580,29
Recettes	237 508,00	0,00	200 072,29	437 580,29

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– ZONE AEROPOLIS (60013)

Délibération n° D_2023_3_68

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	7 325 606,75	0,00	4 138 521,64	11 464 128,39
Recettes	11 464 128,39	0,00	0,00	11 464 128,39

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	11 671 612,94	0,00	1 132 550,74	12 804 163,68
Recettes	12 804 163,68	0,00	0,00	12 804 163,68

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,


Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– ZAE D'ASSON (60014)

Délibération n° D_ 2023_3_69

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	677 950,00	0,00	275 213,69	953 163,69
Recettes	953 163,69	0,00	0,00	953 163,69

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	1 326 711,69	0,00	33 708,80	1 360 420,49
Recettes	1 360 420,49	0,00	0,00	1 360 420,49

Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCC Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023– CCPN IMMOBILIER LOCATIF ECO (60015)

Délibération n° D_ 2023_3_70

(Rapporteur : BOURDAA Bruno)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2023 :

Investissement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (001)	Total
Dépenses	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00,00
Recettes	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00,00

Fonctionnement	Crédits présent budget	Restes à réaliser	Solde reporté (002)	Total
Dépenses	75 301,00	0,00	0,00	75 301,00
Recettes	72 200,00	0,00	3 101,00	75 301,00

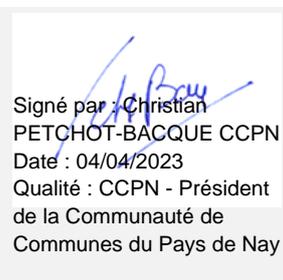
Après avis favorable de la Commission Finances et du Bureau réunis le 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VOTE le budget primitif de l'exercice 2023, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

ADOPTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CREATION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Délibération n° D_2023_3_71

(Rapporteur : Serge CASTAIGNAU)

Dans le cadre de sa politique de promotion et d'attractivité, la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) souhaite accompagner les communes membres dans des projets d'équipements communaux participant au rayonnement du territoire, à son aménagement équilibré et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces projets communaux, il est proposé de créer et d'abonder un fonds de concours permettant de contribuer à la création et/ou au développement de lieux innovants de services aux publics et de services de proximité permettant d'atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Concernant *les lieux innovants et de services aux publics*, l'intention doit être :

- D'apporter une réponse en termes de maillage territorial des services aux publics dans le respect de l'armature territoriale du SCoT ;
- De regrouper plusieurs structures et services au sein d'équipements mutualisés ;
- D'offrir aux habitants des services innovants (ESS, circuits courts, activités associatives, services à domicile...).

Concernant *les services de proximité*, la volonté est d'accompagner les initiatives communales en faveur du maintien et du développement de services économiques de proximité en :

- Contribuant à la création d'activités et d'emplois locaux non délocalisables dans les centres-bourgs du territoire ;
- Créant et maintenant des services aux publics.

Il donc proposé d'adopter un règlement d'attribution de fonds de concours qui définit les conditions d'éligibilité, d'attribution et de financement.

Les communes intéressées pourront solliciter le bénéfice du dispositif dans les conditions définies au règlement. Une enveloppe financière sera ajustée chaque année lors du vote du budget.

Après avis favorable de la Commission Développement Economique du 10 janvier 2023,

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le règlement d'attribution de ce fonds de concours, ci-annexé.

DECIDE d'allouer une enveloppe budgétaire de 60 000 € pour ce fonds au titre de l'exercice 2023.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

RÈGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS

Cadre juridique :

Le versement de ce fonds de concours s'inscrit dans le cadre de l'article L5214-16 V du CGCT : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE

1. Communes éligibles

L'ensemble des communes membres de la Communauté de communes du Pays de Nay est éligible, soit 29 communes.

2. Domaines et dépenses éligibles

Le projet doit être d'intérêt communal et/ou intercommunal, ayant pour objet un investissement qui dynamise la vie du territoire (économie, emploi, formation, circuits alimentaires locaux...).

Celui-ci peut être atteint par le biais de la :

- Construction
- Réhabilitation
- Acquisition

Une priorité sera donnée aux projets qui prennent en compte la transition écologique et énergétique dans sa construction.

Le soutien de la Communauté de communes du Pays de Nay cible les projets d'investissement pour :

- Des lieux innovants et de services aux publics qui regroupent un ensemble d'activités (tiers lieux, services aux habitants).

Objectifs :

- Mailler le territoire pour réduire les déplacements
- Offrir des services innovants aux habitants

- La création et le maintien des derniers commerces et services de proximité.

Objectifs :

- Revitaliser des centres-bourgs
- Sauvegarder d'emplois locaux
- Accompagner les initiatives communales, en ingénierie notamment

Le taux de participation total de la Communauté de communes du Pays de Nay s'élève au maximum à 20% pour un montant d'investissement maximum de 100 000 €. Ainsi, le plafond de l'aide est fixé à 20 000 € HT. A noter que le montant octroyé doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions.

ARTICLE 2 : DEPOT DES DEMANDES D'AIDES

La commune adresse un courrier de demande au Président de la Communauté de communes du Pays de Nay à l'adresse suivante :

Communauté de communes du Pays de Nay
250 rue Monplaisir
64800 Bénéjacq

ARTICLE 3 : INSTRUCTION ET ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS

1. L'instruction de la demande

Les demandes sont inscrites et étudiées par ordre d'arrivée par le service développement économique de la Communauté de communes du Pays de Nay. Elles sont ensuite examinées par la commission « développement économique », puis le Bureau Communautaire avant d'être présentées au Conseil communautaire.

2. L'attribution du fonds de concours

L'attribution du fonds de concours se formalise par délibérations concordantes exprimées à la majorité simple du Conseil communautaire et du Conseil municipal de la commune concernée, ainsi que par la signature d'une convention entre le commue et la Communauté de communes du Pays de Nay.

ARTICLE 4 : REGLES DE REALISATION DU PROJET

Les investissements bénéficiant d'un fonds de concours doivent être engagés dans l'année qui suit la date de signature de la convention attributive.

Après attribution du fonds de concours, le délai d'achèvement de l'opération sera défini dans la convention pour tenir compte du calendrier de chaque projet.

Le fonds de concours sera restitué en intégralité si son utilisation n'est pas conforme à l'objet prévu dans la convention d'attribution du fonds de concours.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT

Le fonds de concours sera versé à la commune selon les modalités suivantes :

- **Acompte de 30%** sur la base du budget prévisionnel validé et sur présentation par la commune de l'ordre de service de démarrage des travaux ou de l'acte juridique marquant le début des prestations ;
- **Le paiement du solde** (soit les 70% restants) s'effectuera après réception et étude :

- ✓ Du tableau récapitulatif des dépenses avec l'ensemble des factures acquittées et certifiées via les relevés bancaires (factures qui devront être conformes aux devis présentés initialement), et le cas échéant l'autorisation d'urbanisme et de travaux ;
- ✓ Des photos de la réalisation.

Ce dossier permet aux services de la Communauté de communes du Pays de Nay de s'assurer de la conformité du projet réalisé par rapport au projet conventionné.

Dans l'hypothèse où le coût final serait :

- *Supérieur* au coût prévisionnel, la participation financière de la Communauté de communes du Pays de Nay restera fixée au montant initial ;
- *Inférieur* au coût prévisionnel, la participation financière de la Communauté de communes du Pays de Nay sera de fait revue à la baisse en fonction du coût réel des travaux éligibles (total HT) et sur la base de calcul énoncées dans le présent règlement.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION RELATIVE AUX PROJETS FINANCES

En contrepartie de la participation financière de la Communauté de communes du Pays de Nay, les communes s'engagent à mentionner de façon explicite la participation de la CCPN au financement du projet sur tous les supports papiers et/ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCPN et en l'associant aux actions de relation publiques visant à promouvoir l'opération.

ARTICLE 7 : CLAUSE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige ayant trait à la présente convention, la juridiction compétente sera le tribunal administratif de Pau.

En cas de difficultés et de litiges, les parties privilégieront au préalable la voie amiable.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

VALORISATION DU COL DU SOULOR : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Délibération n° D_2023_3_72

(Rapporteur : Jean-Marie BERCHON)

Par délibération du 04 avril 2022, le conseil communautaire a arrêté le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour le projet de valorisation du col du Soulor, en phase APD, à la somme de 506 932,80 € HT.

La nécessité de préciser en phase PRO le contenu scénographique du projet entraîne un surcoût d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 11 602,50 € HT qu'il est proposé de prendre en compte.

Les crédits sont insuffisants au Budget principal.

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE la prise en compte du surcoût d'honoraires de maîtrise d'œuvre du projet de valorisation du col du Soulor, pour 11 602,50 € HT

AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant avec le mandataire.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

COURSE CYCLISTE INTERNATIONALE FEMININE PYRENEES 2023 - CONVENTION DE PARTENARIAT

Délibération n° D_2023_3_73

(Rapporteur : Marc DUFAU)

La deuxième édition de la course cycliste internationale féminine des Pyrénées est prévue du 9 au 11 juin 2023.

L'étape du 11 juin se déroulera entre Nay, commune de départ, et Bosdarros, commune d'arrivée, avec un passage sur le territoire du Pays de Nay plus important qu'en 2022.

L'édition 2023 sera, pour ces coureuses cyclistes, un tremplin pour préparer les futures échéances comme les championnats nationaux fin juin, le Giro féminin début juillet et le Tour de France femmes, fin juillet, dont les deux dernières étapes se feront dans les Pyrénées (Lannemezan-Pau et contre-la-montre à Pau).

22 équipes participeront : 4 World Tour (FDJ Suez, Jumbo Visma, Cogeas Israel, Human Power Health) et 18 équipes continentales.

La course bénéficiera d'une bonne couverture médiatique (Chaîne L'Équipe 21, Eurosport, France 3 région...).

Pour cette épreuve et une étape, la participation financière du territoire partenaire s'élève à un montant de 20 000 €, auprès de l'Association Française des Coureuses Cyclistes (AFCC), en tant que lieu de départ (commune d'arrivée : 30 000€), avec un accompagnement technique sur la zone départ assuré principalement par la ville de Nay.

Après avis favorable de la Commission Culture-Sports du 23 mars 2023,

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la CCPN ET l'AFCC pour l'édition 2023 de la course cycliste internationale féminine des Pyrénées.

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'AFCC pour l'édition 2023 de cette course cycliste internationale féminine.

AUTORISE le Président à signer ladite convention ci-annexée.

Adopté à 46 voix pour / 2 voix contre / 1 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

CONVENTION DEPART 3^{ème} ETAPE

CIC-TOUR FEMININ INTERNATIONAL DES PYRENEES 2023

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

L'Association Française des Coureures Cyclistes, association loi 1901, ayant son siège social 5 rue des Colonnes, 75012 Paris,

représentée par Mesdames Elisabeth Chevanne-Brachet et Marion Clignet, co-Présidentes, dûment habilitées aux fins des présentes,

ci-après dénommée : **L'AFCC**,

D'UNE PREMIERE PART,

ET

La ville de **Nay**, domiciliée en la Mairie, Place de la République, 64800 Nay,

représentée par son Maire, Monsieur Bruno Bourdaa, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée : **La Ville**,

D'UNE DEUXIEME PART,

La **Communauté de Communes du Pays de Nay**, dont le siège est sis PAE Monplaisir, 64800 Bénéjacq, représentée par son Président, Monsieur Christian Petchot-Bacqué, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée : **La CCPN**,

D'UNE TROISIEME PART,

ci-après collectivement dénommées : **Les Collectivités**,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

1. L'AFCC organise en 2023 la 2^{ème} édition du CIC-Tour Féminin International des Pyrénées, ci-après dénommé le CIC-TFIP.

L'AFCC développe des relations privilégiées de partenariat avec les collectivités locales d'accueil, auxquelles elle apporte des possibilités de promotion et de communication. En contrepartie, les collectivités doivent prendre l'engagement, préalablement à l'acceptation de leur candidature par L'AFCC de :

- Fournir des prestations de qualité et répondant aux demandes de la compétition sportive ;
- Prêter leur concours actif à L'AFCC pour la préparation et le déroulement du CIC-TFIP, notamment en mettant à sa disposition les locaux, les installations et matériels nécessaires, dans les conditions précisées par L'AFCC ;
- Observer et faire observer les dispositions de toute nature arrêtées d'un commun accord avec les représentants de L'AFCC, spécialement lorsqu'elles visent l'aménagement des sites de départ et d'arrivée.
- Régler une subvention à L'AFCC.

2. Les Collectivités ont, en connaissance des demandes de L'AFCC ci-dessus rappelées, posé leur candidature pour recevoir, à Nay, l'édition 2023 du CIC-TFIP, compte tenu :

- De l'impact médiatique que représente l'accueil du CIC-TFIP par l'intermédiaire de la presse écrite, parlée et télévisée ;
- De la visibilité sur les réseaux sociaux de L'AFCC, Facebook, Instagram, Twitter et sur le site internet de L'AFCC ;
- Des retombées qu'un tel événement est susceptible de procurer à l'économie locale.

3. L'AFCC s'étant déclarée intéressée par cette proposition, les parties se sont en conséquence rapprochées pour préciser les conditions de leur partenariat.

CECI EXPOSE ET QUI FORME LA BASE DU PRESENT ACCORD LES PARTIES ONT ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

L'AFCC accepte selon les conditions figurant aux présentes que Les Collectivités accueillent :

- Dimanche 11 juin 2023 : le départ de la 3^{ème} étape, à Nay.

Dès que le parcours du CIC-TFIP 2023 aura été rendu public par L'AFCC, Les Collectivités pourront, dans leur communication, faire état de leur qualité de « collectivité-hôte » du CIC-TFIP 2023.

Les dispositions fixées ci-après définissent les obligations réciproques des parties pendant la durée de la présente convention.

ARTICLE 2 : COMPETENCES EXCLUSIVES DE L'AFCC

Il est expressément reconnu que L'AFCC a seule compétence :

- Pour traiter des questions liées à l'organisation sportive de l'épreuve, et notamment pour choisir les parcours et les sites de départ et d'arrivée ;
- Pour coordonner les opérations techniques de mise en place sur les sites de départ et d'arrivée, même si certaines de ces opérations sont assurées avec l'aide matérielle des collectivités d'accueil.

Il est également convenu et accepté que L'AFCC est libre du choix des partenaires commerciaux et des prestataires sur l'épreuve et sur les lieux où celle-ci se déroule.

Les Collectivités s'engagent à prendre ou à faire prendre toutes mesures nécessaires, notamment par voie d'arrêté municipal pour La Ville, pour permettre -sur leur territoire- le bon déroulement du CIC-TFIP.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET CHARGES DE L'AFCC

L'AFCC s'attachera à mettre en oeuvre, en tant qu'organisatrice, tous les moyens dont elle dispose pour offrir aux Collectivités, à ses partenaires et au public un événement sportif de qualité.

A cet égard, elle s'engage dès à présent à obtenir, pour le CIC-TFIP, la participation des meilleures équipes féminines mondiales.

3.1. Sur le plan technique et logistique

L'AFCC s'engage à effectuer des reconnaissances des parcours et du site de départ. L'AFCC arrêtera avec Les Collectivités le choix définitif du site de départ, l'emplacement des différentes installations du CIC-TFIP et, de manière générale, toutes dispositions techniques particulières devant être prises par Les Collectivités pour l'accueil de l'épreuve dans les meilleures conditions possibles.

De façon générale, L'AFCC fait son affaire de fournir les installations, matériels et personnels nécessaires à l'organisation itinérante du CIC-TFIP, sous réserve des prestations techniques relevant de la responsabilité des collectivités d'accueil en application de l'article 4 ci-après. L'AFCC se charge notamment de la fourniture, du montage et du démontage des équipements suivants :

- Pour le départ : le podium réservé aux opérations préalables de départ et à la présentation des coureuses, l'arche de départ placée sur la ligne de départ.

Les secours de l'ensemble des personnes qui participent à l'organisation (et/ou qui assurent une prestation) et les coureuses seront assurés par les ambulances du service médical et par la Protection Civile.

3.2. Sur le plan administratif

L'AFCC s'engage à prendre les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations requises en vue d'un usage privatif temporaire, sur l'itinéraire de la course, des voies ouvertes à la circulation ; sécurité de l'épreuve assurée par des motards de la Gendarmerie et par des motards sécurité.

3.3. Sur le plan environnemental

L'AFCC s'engage à mettre en place les actions suivantes en matière de développement durable :

- Editions

- Utilisation de papier issu de gestion durable (type FSC...) pour toutes les éditions ;
- Réduction/optimisation des quantités produites.

- Maîtrise des consommations de carburant et des émissions de CO2

- Réduction du nombre de véhicules en optimisant le covoiturage des équipes d'organisation ;
- Sensibilisation des conducteurs et des pilotes à une conduite éco-responsable, à tous les échelons de la course, lors de réunions organisées la veille du départ du CIC-TFIP ;
- Utilisation de véhicules hybrides.

- Sport

- Sensibilisation des coureurs sur le jet d'emballages en course (intégration dans le règlement de la course) ;
- Mise à disposition de zones de collecte pour les coureurs en entrée et en sortie de la zone de ravitaillement pour le jet de leurs déchets (bidons, emballages) ; les zones sont nettoyées par L'AFCC.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET CHARGES DES COLLECTIVITES

4.1. Sur le plan technique et logistique

Les Collectivités s'engagent à recevoir le Responsable Technique de L'AFCC afin d'arrêter avec lui le choix du site de départ, l'emplacement des différentes installations du CIC-TFIP et, de manière générale, toutes dispositions particulières devant être prises par Les Collectivités pour l'accueil du CIC-TFIP dans les meilleures conditions possibles.

Les Collectivités s'obligent, chacune pour ce qui la concerne, en complément des installations mises en place par L'AFCC :

a. A tracer la ligne de départ à l'emplacement indiqué par le Responsable Technique de L'AFCC.

b. A mettre à disposition, dans la zone de départ des parkings destinés exclusivement au stationnement des véhicules accrédités par L'AFCC (45 motos, 80 véhicules et les bus équipes).

c. A mettre à disposition au plus près du site de départ et à aménager, à leurs frais, une salle équipée de tables et de chaises pour accueillir le Jury des Commissaires (10 personnes).

d. A mettre à disposition à proximité du site de départ et à aménager, à leurs frais, une salle pouvant accueillir 150 personnes, équipée de tables et de chaises, afin de servir

le déjeuner offert (prestation assurée par L'AFCC) aux Collectivités, aux partenaires et aux bénévoles de l'épreuve.

e. A fournir et mettre en place, à ses frais, le barriérage nécessaire à la sécurité et à l'accueil du public sur le site de départ et à chaque intersection du parcours fictif : 300 m barrières réparties de chaque côté de la chaussée.

f. A mettre à disposition, ou à faire installer, à leurs frais, un coffret d'alimentation électrique de 20 ampères à l'emplacement précisé par le Responsable Technique de L'AFCC. Il est entendu que les branchements et consommations d'électricité sont à la charge des Collectivités.

g. A mettre à disposition ou à faire installer, à leurs frais, aux emplacements précisés par le Responsable Technique de L'AFCC, deux toilettes sèches (1 pour les coureuses, 1 pour le public) sur le site de départ pour assurer de bonnes conditions d'hygiène.

4.2. Sur le plan administratif

Les Collectivités s'engagent, chacune pour ce qui la concerne :

a. A fournir à L'AFCC toutes les informations indispensables pour organiser leur promotion avec les supports de communication du CIC-TFIP dont les crédits afférents aux photographies fournies par Les Collectivités de sorte que L'AFCC puisse librement les utiliser.

b. A prendre ou à faire prendre toutes mesures de police relevant de leur compétence :

- Pour interdire et réglementer la circulation et le stationnement sur les voies urbaines empruntées et occupées par le CIC-TFIP, et pour les réglementer sur les voies adjacentes ;

- Pour préserver le respect des emplacements nécessaires au bon déroulement du CIC-TFIP ;

- Pour préserver le respect de l'environnement ;

- Pour garantir la sécurité des coureuses, des organisateurs et des spectateurs, spécialement sur le site de départ.

c. A obtenir le concours des services de sécurité municipaux, et notamment de la Police Municipale lorsqu'elle existe, et à en assumer les éventuels coûts.

4.3. Sur le plan environnemental

Les Collectivités s'engagent, chacune pour ce qui la concerne :

a. A mettre en place, à leurs frais, des conteneurs de tri (OM, recyclage, verre) aux emplacements précisés par le Responsable Technique de L'AFCC afin de faciliter l'évacuation et le tri des déchets et de préserver au maximum la propreté et l'environnement des sites occupés par le CIC-TFIP.

b. A procéder, ou à faire procéder, à leurs frais, au ramassage et au tri des déchets collectés et au nettoyage des sites occupés par le CIC-TFIP dès que lesdits sites sont accessibles en toute sécurité.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION, PROMOTION, ANIMATIONS

5.1. Communication et promotion de nature institutionnelle

Toute latitude est laissée aux Collectivités d'exploiter comme elles le souhaitent, dans leur communication institutionnelle, le passage et l'accueil du CIC-TFIP, sous réserve de ne porter atteinte ni aux droits de L'AFCC et de ses partenaires, ni à la réputation et à l'image du CIC-TFIP.

L'AFCC s'engage à assurer la promotion des Collectivités dans les conditions suivantes :

- L'AFCC présentera Les Collectivités comme site d'accueil du CIC-TFIP.
- L'AFCC fera figurer le nom et/ou le logo des Collectivités sur les documents officiels du CIC-TFIP, tels que carte, livre de route, affiche.

5.1.1. Sur le site de départ de la 3^{ème} étape :

Le Maire et le Président ou leurs représentants pourront prononcer un mot d'accueil sur le podium.

Le Maire et le Président ou leurs représentants donneront le départ de l'étape avec un drapeau de départ.

- L'AFCC placera le logo de LA VILLE et/ou de LA CCPN sur le fond de scène du podium.
- L'AFCC apposera, de chaque côté de la chaussée, des banderoles fournies par Les Collectivités portant leur nom et/ou leur logo.

5.2. Animations

Outre les animations pouvant être mises en place par Les Collectivités, L'AFCC s'engage à assurer elle-même diverses prestations, dans la limite et le respect des règles et des consignes sanitaires :

5.2.1. Sur le site de départ de la 3^{ème} étape :

- Un podium sonorisé, installé face au public, pour la présentation des coureuses et sur lequel le Maire et le Président ou leurs représentants pourront accueillir les coureuses.

5.2.2. Sur le parcours de la 3^{ème} étape :

- Les Collectivités disposeront d'accréditations pour les personnalités de leur choix parmi lesquelles trois pourront suivre la 3^{ème} étape dans les voitures « invités » de L'AFCC. Le Maire et le Président sont systématiquement accrédités par L'AFCC.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE - ASSURANCES

Chaque partie conserve sa propre responsabilité, L'AFCC assumant celle de l'organisation de l'épreuve et Les Collectivités, celle leur incombant au titre de leurs obligations telles que visées aux présentes.

6.1. L'AFCC

L'AFCC déclare que les risques dont elle assume la charge en tant qu'organisatrice du CIC-TFIP sont couverts par des polices d'assurances en responsabilité civile

L'AFCC s'engage à fournir, sur simple demande, aux Collectivités, les attestations des assureurs correspondant aux polices susmentionnées et à maintenir lesdites garanties d'assurances pendant toute la durée de la présente convention.

6.2. Les Collectivités

Les Collectivités seront responsables, chacune pour ce qui la concerne, de tous dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, à leurs personnels ou aux personnels de L'AFCC au cours, à l'occasion de ou pendant la mise en place, le démontage, le stockage, le transport, la circulation et plus généralement l'utilisation des matériels, personnels, sites et locaux mis à disposition de L'AFCC, dans le cadre des présentes, par Les Collectivités et/ou leurs éventuels sous-traitants dont elles se portent garantes.

Les Collectivités s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à fournir, sur simple demande, à L'AFCC, les attestations des contrats d'assurances en cours de validité correspondant à la couverture des dommages susmentionnés.

Les Collectivités s'engagent également, chacune pour ce qui la concerne, à vérifier que les sous-traitants disposent bien de garanties d'assurances en cours de validité et pour des montants suffisants.

ARTICLE 7 : CONTRIBUTION FINANCIERE

La CCPN s'engage à verser à L'AFCC une subvention de 20 000 € (vingt mille euros), dans les conditions et suivant l'échéancier ci-après :

- 20 000 € (vingt mille euros), le 2 mai 2023.

Le règlement sera effectué par virement sur le compte de L'AFCC, ouvert à la banque CIC Sud-Ouest, CIC Pau Général Leclerc, 8 avenue du Général Leclerc, 64000 Pau, sous le numéro 00020531902 (code banque : 10057 - code guichet : 19245 - clé : 13), RIB en Annexe A ou par remise d'un chèque à l'ordre de L'AFCC.

Il est entendu que la contribution financière de La CCPN constitue une subvention à L'AFCC.

ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE

En cas d'annulation du CIC-TFIP et/ou de l'étape visée à l'article 1 pour raison de Force Majeure, les parties conviennent que la présente convention serait considérée comme caduque, sans aucune indemnité de part et d'autre. La subvention versée par La CCPN serait restituée dans un délai de 30 jours.

Pour les besoins des présentes, les parties conviennent d'attribuer aux événements suivants les effets de la Force Majeure : incendie, inondation, épidémie, pandémie, attentat, ouragan, tornade, tempête, gel, tremblement de terre, guerre, guerre civile, réquisition, arrêt de travail, lock-out ou grève des personnels et/ou sportifs nécessaires à la tenue des événements sportifs ou à l'acheminement des compétiteurs ou spectateurs, révolution, émeutes, mouvement de foule, moratoire légal, fait du prince, retrait ou suspension des autorisations fédérales, retrait ou suspension des

autorisations d'occupation des sites de déroulement des manifestations, vol de tout ou partie du matériel nécessaire à la tenue des événements sportifs, manque d'énergie électrique, interruption ou retard dans les transports ou les postes de télécommunication, impossibilité de retransmettre les événements sportifs par ondes hertziennes terrestre, par câble ou par satellite, conditions climatiques ou politiques rendant impossible ou très difficile la tenue des événements sportifs, conditions rendant impossible ou très difficile le maintien de la sécurité des participantes aux événements sportifs ou des spectateurs, défection substantielle des participantes aux événements sportifs.

ARTICLE 9 : DIVERS

9.1. Les titres et intitulés des articles de la présente convention ne figurent que pour la commodité de lecture ; ils n'affectent en aucune manière le sens des dispositions auxquelles ils font référence.

9.2. De convention expresse entre les parties, la présente annule tout accord, arrangement ou convention antérieure écrite ou non écrite conclue entre les parties et se rapportant à l'objet de la présente.

9.3. En cas de nullité de l'une quelconque des dispositions de la présente convention, les parties chercheront de bonne foi les dispositions équivalentes valables. En tout état de cause, les autres dispositions demeureront en vigueur.

Les parties conviennent de faire leur possible pour résoudre à l'amiable toute contestation susceptible de résulter de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation de la présente convention.

ARTICLE 10 : DATE D'EFFET - DUREE

La présente convention prendra effet à la date de signature par les parties et expirera par la réalisation de son objet.

Fait à Paris, le..... 2023,
en trois exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties.

Pour l'Association Française
des Coureuses Cyclistes
Les co-Présidentes

Pour la ville de Nay
Le Maire

Mme Elisabeth Chevanne-Brachet

M. Bruno Bourdaa

Pour la Communauté de Communes
du Pays de Nay
Le Président

Mme Marion Clignet

M. Christian Petchot-Bacqué



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 AVRIL 2023**

Date de convocation : 28 mars 2023
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 41
 Nombre de délégués votants : 49
 Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROY Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avait donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-VINCENT

Délibération n° D_2023_3_74

(Rapporteur : Jean-Pierre FAUX)

La commune de Saint-Vincent a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2017 avec, au cœur de son projet, l'aménagement d'un lotissement d'habitat et d'un espace sportif et de loisirs sur des terrains dont elle a la maîtrise foncière. Elle a optimisé son foncier et réalisé son équipement sportif (terrain multisports) au nord de l'église, sur une parcelle déjà urbanisée. Elle par ailleurs affiné le programme de son projet d'aménagement pour :

- Aménager un nouveau secteur d'habitat comprenant un espace public servant de lieu de vie pour le quartier, des aménagements viaires et des cheminements doux connectés aux espaces publics existants, des aménagements paysagers, des lots à vocation d'habitat. La commune souhaite positionner ce lotissement en continuité directe du bourg ;
- Permettre l'implantation d'un commerce de proximité et développer l'offre en habitat complémentaire à l'accession à la propriété. Elle a ainsi pour projet de créer des logements locatifs et destinés à l'accueil des personnes âgées, ainsi qu'éventuellement un commerce en face de la place de l'église.

La mise en œuvre de ce projet nécessite de faire évoluer le document réglementaire du PLU pour :

- Intégrer une partie du secteur 1AUI (réservé aux activités sportives et de loisirs) en 1AUa (zone d'urbanisation destinée à l'habitat et aux activités compatibles) pour étendre l'emprise du futur lotissement et ainsi en assurer la continuité avec le cœur du village ;
- Faire évoluer une parcelle classée en Ue, qui ne permet pas les habitations, en Uc pour permettre le projet de logements locatifs seniors et commerce.

Le document d'aménagement et de programmation (OAP) est revu en conséquence.

Le projet de modification ne crée pas de zone urbanisable. Les nouveaux choix de mieux relier le quartier d'habitat futur au cœur du village répond bien aux orientations n°114 (urbanisation en continuité des espaces urbanisés avec un accueil prioritaire au centre-bourg) et n°24 (voies douces sécurisées dans les zones à urbaniser) du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Le projet intègre une solution d'hébergement pour les seniors (orientation n°91 du DOO du SCoT).

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Nay ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Vincent du 19 décembre 2017 approuvant le PLU ;

Vu le courrier du 13 février 2023 de Monsieur le Maire de Saint-Vincent notifiant à la Communauté de Communes du Pays de Nay le projet de modification n°1 de son PLU conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'Urbanisme ;

Considérant que le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Vincent ne remet pas en cause sa compatibilité avec le SCoT ;

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

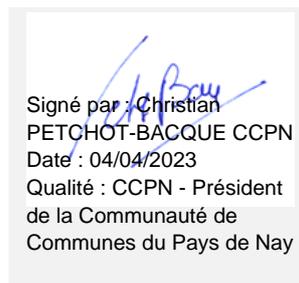
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de donner un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Vincent.

CHARGE le Président de prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 03 AVRIL 2023

Date de convocation : 28 mars 2023
Nombre de délégués en exercice : 52
Nombre de délégués présents : 41
Nombre de délégués votants : 49
Publication : le 11 avril 2023

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 03 avril 2023 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	MIDOT Patrick
ARTHEZ D'ASSON	LAFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIROS	
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSE Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	
IGON	LABAT Marc
LABATMALE	LACCARÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie, GRACIAA Alain
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	CAPERET Alain, PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, CHABROUT Guy, DURAND Pascale
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Roger

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), CANTON Marc (ASSON), DAUGAS Sylvie (BALIROS), LORRY Béatrice (BOEIL-BEZING), TOUSSAINT Coralie (BORDES), MADEC Cédric (HAUT DE BOSDARROS), PARGADE Didier (IGON), MULLER Véronique (NAY), DEQUIDT Alain (NAY), CAZET Michel (SAINT-ABIT)

Avaient donné pouvoir : d'ARROS Gérard à MIDOT Patrick, MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe, CANTON Marc à VANHOOREN Audrey, LORRY Béatrice à DUFAU Marc, TOUSSAINT Coralie à PUYOU Ena, PARGADE Didier à LABAT Marc, MULLER Véronique à BOURDAA Bruno, DEQUIDT Alain à DURAND Pascale.

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

CONVENTION AVEC L'APGL POUR MISSION D'AUDIT DES ZONES ACTIVITÉS

Délibération n° D_2023_3_75

(Rapporteur : Philippe LACROUX)

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) a adhéré au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'APGL, par délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2020, cette délibération ayant adopté le règlement d'intervention du service arrêté en Comité Syndical de l'Agence.

Dans ce cadre, la CCPN souhaite utiliser ce service pour qu'il apporte une assistance technique et administrative pour réaliser un audit des zones d'activités.

La conclusion d'une convention avec l'APGL est nécessaire pour fixer les conditions de cet accompagnement.

La CCPN remboursera à l'APGL les frais de fonctionnement du service sur la base du nombre de demi-journées et du prix de revient qui s'établit à 290,00 €.

Le service apportera son concours pour :

- Les études préalables : 15 demi-journées
- La programmation 3 demi-journée

Après avis favorable de la Commission Moyens généraux du 14 mars 2023,

Après avis favorable du Bureau du 20 mars 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE de faire appel au service intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte son assistance technique et administrative pour réaliser l'audit des zones d'activités conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition ci-annexé.

AUTORISE le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Signé par : Christian
PETCHOT-BACQUE CCPN
Date : 04/04/2023
Qualité : CCPN - Président
de la Communauté de
Communes du Pays de Nay

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

CONVENTION POUR LES INTERVENTIONS
DU SERVICE INTERCOMMUNAL VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENT
HORS ABONNEMENT

ENTRE : L'Agence Publique de Gestion Locale, représentée par Pascal MORA, agissant ès qualités de Président, habilité à cet effet par les statuts,

ci-après désignée "l'Agence",

ET : La Communauté de Communes du Pays de Nay représentée par Christian PETCHOT-BACQUE, agissant ès qualités de Président, habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du reçue au contrôle de légalité le,

ci-après désignée " la Communauté de Communes",

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

La Communauté de Communes du PAYS DE NAY a adhéré au Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale, par délibération de son Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2020, cette délibération ayant adopté le règlement d'intervention du Service arrêté par le Comité Syndical de l'Agence.

Dans ce cadre, La Communauté de Communes souhaite utiliser ce Service pour effectuer un audit des zones d'activités.

L'objet de la présente convention est de fixer les conditions dans lesquelles le Service est mis à la disposition de la Communauté de Communes en application de l'article L.5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Agence étant un syndicat mixte composé exclusivement de Collectivités Territoriales et de groupements de collectivités.

CONVENTION

ARTICLE 1^{er}- Le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement est mis à la disposition de la Communauté de Communes pour une durée maximale de 18 demi-journées pour l'aider à réaliser un audit des zones d'activités.

Dans ce cadre, le Service apportera son concours pour :

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| - les études préalables | 15 demi-journées, |
| - la programmation | 3 demi-journées. |

Le Président adressera directement au chef du Service toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches ainsi confiées au Service. Il contrôlera l'exécution de ces tâches.

.../...

ARTICLE 2 - La Communauté de Communes rembourse le fonctionnement du Service sur la base du nombre de demi-journées de mise à disposition de celui-ci et du prix de revient du Service à la demi-journée qui s'établit à 290,00 € pour l'année 2023.

Ce prix de revient étant déterminé pour chaque année civile par le Comité Syndical de l'Agence, la contribution à payer par la Communauté de Communes sera calculée en fonction du prix de revient en vigueur à l'époque où chaque demi-journée aura été effectuée.

Les paiements interviendront à trimestre échu.

Fait à PAU,
le 8 mars 2023

et à BENEJACQ
le
(date postérieure à la date de réception
de la délibération au contrôle de légalité)

Le Président,

Le Président,



Pascal MORA

Christian PETCHOT-BACQUE